



Syndicat National Unitaire
des **INSTITUTEURS, PROFESSEURS des ECOLES et PEGC**
Section des Alpes de Haute Provence

Appt 202, les Hauts de Clubières, 04600 Saint-Auban
04 92 62 64 72 fax : 04 92 32 56 33
snu04@snuipp.fr

CDEN dématérialisé

10 avril 2020

Madame,
Monsieur,

Nous nous adressons à vous car les conditions d'organisation du CDEN ne nous ont pas permis de pouvoir échanger avec vous. Et nous souhaiterions avoir des explications sur ce qui a motivé votre vote en faveur du projet présenté en l'état par monsieur l'Inspecteur d'Académie, sans aucune modification apportée, ce qui est une première.

En effet, ce projet ne fait qu'accentuer les disparités territoriales sur notre département.

Pour exemple, la moyenne du nombre d'élèves en classe maternelle dans les zones d'éducation prioritaire y est nettement supérieure à celle de plusieurs communes de plus de 5000 habitants. Monsieur l'Inspecteur d'Académie disposait de 6 postes supplémentaires pour pallier à cette injustice structurelle et répondre ainsi à une prérogative ministérielle. À une forte demande de justice sociale aussi.

Le rôle d'un Inspecteur d'Académie, en matière de carte scolaire, est de répartir équitablement les moyens dont il dispose. En l'état, il ne le fait pas et nous n'avons pu en débattre pour le mettre en lumière.

En tout état de cause, nous ne comprenons pas ce qui a pu motiver votre vote. Vote allant dans le sens d'un accroissement des inégalités sociales et géographiques.

Il doit certainement nous manquer des éléments quand à votre analyse de la situation. C'est pourquoi nous vous interpellons afin de comprendre votre choix.

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement,

Les délégués du SNUipp-FSU au CDEN